Régionalisation : la division de trop!

Abderrahim DERRAJI - 2018-05-15 10:19:04 - Vu sur pharmacie.ma

Si l'Algérie compte douze Conseils régionaux de l'Ordre des pharmaciens et la Tunisie six, le Maroc, dont les textes régissant les conseils datent de 1976, n'en compte que deux. Ceci s'explique par le nombre de pharmaciens qui ne dépassait pas, à cette époque, les 500. Pourtant, les recommandations issues des Journées et des Congrès tenus ces deux dernières décennies ont toujours pointé du doigt le défaut d'une régionalisation en phase avec l'évolution que connaît la profession. Les deux Conseils régionaux, et malgré les efforts fournis par les conseillers, peinent aujourd'hui à réguler, comme il se doit, la profession, d'autant plus que certaines sanctions qu'ils ont prononcées sont restées lettre morte. Ce climat d'impunité qui règne est en train de désorganiser totalement la profession qui se trouve désarmée face à une poignée de pharmaciens qui continue à transgresser les lois en vigueur. La publication imminente d'un arrêté fixant les pharmacopées de référence, l'avant-projet de régionalisation et la couverture médicale des indépendants ont donné une lueur d'espoir aux pharmaciens. Mais, cet espoir a été rapidement battu en brèche par les divisions qui ont surgi à la suite de la diffusion de l'avant-projet de régionalisation, texte truffé d'incohérences qui sont de nature à compromettre le bon fonctionnement des instances ordinales. Malheureusement, et pour des raisons dont la logique nous dépasse, au lieu que la profession se mette autour de cette mouture pour l'améliorer et aller de l'avant, on assiste à une division entre les instances qui ont balayé d'un revers de la main la bonne entente qui prévalait après l'élection des Conseils de l'ordre. Malheureusement, ce que nos représentants ne semblent pas, ou ne veulent pas comprendre, c'est que les pharmaciens n'en peuvent plus de ces perpétuelles divisions. Ce qui les importe aujourd'hui, c'est comment survivre à un décret de fixation des prix que leurs instances n'auraient jamais dû accepter sans faire de sérieuses études d'impact. Ils aspirent également à plus de discipline et au respect du circuit légal de distribution des médicaments et autres produits de santé. On ose espérer que toutes les composantes de la profession prennent conscience que l'intérêt de la profession devrait nous inciter à travailler ensemble en respectant les prérogatives de tout à chacun. La transparence devrait être de mise. Toute autre approche ne peut que diviser davantage la profession et accentuer la vulnérabilité du pharmacien d'officine.